



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
Commune de Saint-Just Le Martel

ARRETE - 032-2026

Portant occupation du domaine public  
Pour des travaux de curage 5 rue du 11 novembre

La Maire de la commune de Saint-Just-le-Martel,  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R113-1 ;  
Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, partie législative  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;  
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ;  
Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifié ;  
Vu la demande de l'entreprise LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS, représenté par M. LAVAUD David, reçue à la mairie le 26 mai 2026 pour des travaux de curage de l'ancienne boulangerie et du local des chasseurs, au 5 Rue du 11 novembre ;  
Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une circulation alternée dans un but de sécurité publique sur son parcours,

ARRETE

- Article 1 :** Vu les travaux de curage de l'ancienne boulangerie et du local des chasseurs, au 5 Rue du 11 novembre, un encombrement occupera une partie du trottoir à compter du 27 mai pour une période de 13 jours.
- Article 2 :** La signalisation correspondante s'effectuera et sera mise en place par les soins et aux frais de l'Entreprise LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS, au 5 Rue du 11 novembre.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie de Saint Léonard de Noblat ;
  - M. le Président de Limoges Métropole ;
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,  
Le 27 mai 2026

La Maire,

  
  
Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

